Val-d'Or

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 décembre 2023, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville situé au 855, 2e Avenue, Val-d'Or.

242, rue de la Clairière : Demande de dérogation mineure présentée par Stéphane Savard, visant à fixer à 3,05 m plutôt qu'à 2,50 m, comme le prescrit la réglementation, l'empiètement maximal autorisé du perron situé dans la cour avant sur la propriété connue comme étant le lot 2 998 890 du cadastre du Québec.

1095 à 1099, 3e Rue : Demande de dérogation mineure présentée par 9471-7824 Québec inc. visant à fixer respectivement à 8,9 m et à 2,44 m plutôt qu'à 3 m et à 1 m, comme le prescrit la réglementation, l'empiètement maximal autorisé du stationnement en façade du bâtiment principal érigé sur la propriété connue comme étant le lot 2 299 222 du cadastre du Québec, ainsi que la hauteur maximale autorisée du mur de soutènement projeté en cour avant.

2171, boulevard Forest : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition Arpenteurs-Géomètres inc., pour le compte de 9492-2911 Québec inc., visant à fixer à 8,7 m plutôt qu'à 2,25 m, comme le prescrit la réglementation, l'empiètement autorisé de la marquise projetée dans la marge avant de la propriété connue comme étant le lot 6 283 913 du cadastre du Québec.

1272, 7e Rue : Demande de dérogation mineure présentée par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, visant à fixer à 2,6 m plutôt qu'à 3 m, comme le prescrit la règlementation, la marge de recul arrière applicable à l'agrandissement du bâtiment principal érigé sur la propriété connue comme étant le lot 6 502 232 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 15 novembre 2023.

SIGNÉ

Christine Saillant
Assistante-greffière